



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Iran

Question écrite n° 2262

Texte de la question

Mme Bernadette Isaac-Sibille attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'action menée par le conseil national de la résistance iranienne qui se bat pour la liberté et la démocratie en Iran. Elle lui demande de lui indiquer quelle position entend prendre le Gouvernement par rapport à l'action du comité national de la résistance iranienne.

Texte de la réponse

La France et la République islamique d'Iran, qui ont décidé de rétablir leurs relations diplomatiques le 16 juin 1988 après les avoir rompues, à l'initiative de la France, le 17 juillet 1987, entretiennent un dialogue politique régulier. Ce dialogue est l'occasion pour la France de se montrer vigilante, comme elle l'est à l'égard d'autres pays, sur le respect des droits de l'homme en Iran. Cette question est, en effet, l'un des critères de l'orientation générale que la France donne au développement de ses relations avec l'Iran. Comme le sait l'honorable parlementaire, des personnalités de l'opposition iranienne vivent en France depuis de nombreuses années ; elles se réclament de toutes les obédiences et ont, chacune pour soi, une vision propre de l'avenir de ce pays. Le gouvernement français maintient également à l'égard de cette opposition une attitude de vigilance, compatible avec les traditions humanitaires de notre pays. On sait en effet que tout réfugié est tenu d'observer une attitude de réserve. S'agissant des Modjahedin-du-peuple, qui constituent l'essentiel du conseil national de la résistance iranienne, la France a été conduite à prendre ses distances vis-à-vis de cette organisation militante armée, qui appelle au renversement par la force d'un gouvernement étranger et revendique des actions militaires qui ne peuvent conduire qu'à un engrenage de la violence et à une aggravation de la répression ou à des représailles, dont les conséquences sont déplorables pour les populations civiles. Le gouvernement français, pour sa part, ne manque jamais l'occasion de condamner les excès de cette répression, tout comme d'ailleurs la pratique du terrorisme quels qu'en soient les auteurs.

Données clés

Auteur : [Mme Isaac-Sibille Bernadette](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2262

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1993, page 1589

Réponse publiée le : 2 août 1993, page 2314